

Résumé

La présente réflexion ambitionne de saisir le sens ultime de l'articulation entre la laïcité et l'éducation. Elle enquête sur la nécessité d'apprendre à enraciner, socialement et politiquement, la laïcité dans l'esprit des jeunes dès l'école. Elle s'inscrit dans la logique morale et de pacification des sociétés modernes par l'éducation des jeunes esprits qui vise à prévenir et à combattre la violence sous sa forme funeste qu'est la radicalisation ; la paix conditionnant la coexistence des libertés individuelles et politiques ainsi que l'expression des croyances dans l'espace public.

Mots-clés : droit, éducation, État, éthique, laïcité.

Education and secularism

Abstract

The present reflection aims to grasp the ultimate meaning of the link between secularism and education. It investigates the need to learn to root, socially and politically, secularism in the minds of young people at school. It is part of the moral logic and pacification of modern societies through the education of young minds, which aims to prevent and combat violence in its disastrous form of radicalization ; peace conditioning the coexistence of individual and political freedoms as well as the expression of their beliefs in public space.

Keywords: law, education, state, ethics, secularism

* Université Ouaga 1 Professeur Joseph Ki-Zerbo - ofatjoe2003@yahoo.fr

Introduction

Serait-ce une vaine entreprise que de vouloir lier éducation et laïcité de sorte à faire de la laïcité une question actuelle de philosophie politique et de l'éducation ? Du point de vue humaniste, et du fait de notre condamnation à vivre ensemble, l'éducation à la laïcité signifie-t-elle apprendre à reconnaître l'autre différence et à vénérer la réciprocité comme condition de l'intercommunication (J. Habermas, 1987) ou de l'interaction entre nous, sujets de raison ?

De prime abord, la question de l'application ou du respect du principe constitutionnel de la laïcité, qui est exacerbée dans l'opinion publique, traverse la philosophie politique qui est un projet intellectuel s'intéressant aux divers enjeux politiques de la société en général. Il s'en suit que sa tâche primordiale n'est pas seulement de contribuer à la réforme globale, à la transformation radicale de la société, voire, selon M. Savadogo (2002, p. 263), « à la destruction de la réalité politique » par l'activité réfléchie et la résistance des citoyens, mais surtout d'appréhender de façon sereine les problèmes de la Cité, de trouver des remèdes à ses maux, puis de rationaliser la vie en commun, en donnant un sens à la vie politique.

Il semble quasiment impossible de donner une signification profonde à l'existence d'êtres réunis en collectivité, sans s'interroger sur la question des finalités civiques des valeurs à transmettre par l'éducation qui est le premier pilier de la reproduction, de la pérennisation et du développement pacifique de la société. La philosophie de l'éducation, à travers E. Kant et G. W. F. Hegel, se propose à cet effet de montrer que le comportement incivique et immoral de l'homme témoigne, dans la société démocratique, de sa presque indisposition à la vie laïque. Cette existence républicaine suggère que l'homme agisse bien à l'égard de la différence ethnique, culturelle, idéologique, philosophique et religieuse, et que, de ce fait même, en acceptant de transformer la maxime de ses actions en loi universelle (E. Kant), il respecte autrui comme lui-même en tant que dignité et intégrité.

Pour prendre la mesure de cette préoccupation, il est utile de rappeler que l'homme est un produit de la société qui l'éduque pour qu'il y vive. Aussi, l'homme fait la société en mémoire de l'unité de leur responsabilité partagée dans l'élévation rationnelle de l'enfance à l'humanité. Puisque la société est une essence humaine, elle doit le demeurer de sorte que l'individu ait toujours à incarner l'humanité dans une société dite laïque. Par conséquent, ni l'homme ni la société ne peuvent s'auto-détruire au travers d'un conflit permanent que traduit le choc des intérêts et des passions de l'individu violent avec les valeurs pacificatrices du contrat social, ainsi qu'avec les principes juridiques qui régulent la vie du citoyen dans l'État démocratique ; d'où, l'intérêt et la nécessité de réfléchir encore à la problématique de l'éducation du citoyen au vivre laïc et pacifique.

I. De l'éducation à la laïcité

Les questions centrales du débat sur l'application du principe constitutionnel de la laïcité à l'école sont les suivantes : sans une éducation à la laïcité, l'enfant peut-il comprendre, accepter et vivre la complexité de la relation sociale qui le lie à l'autre conscience, à l'autre différence, c'est-à-dire son semblable ? Toute éducation est-elle une pour la laïcité, ou pour l'avenir de la citoyenneté laïque ?

Pour répondre à ces préoccupations, il convient de savoir ce qu'éduquer veut dire pour une société où plus rien ne va encore de soi, et ce que signifie la laïcité dans un État où la multiplicité des appartenances et des pratiques de culte suscitent une certaine confusion. Celle-ci s'appréhende à travers des réactions contradictoires au sujet de la sécurité des citoyens et celle de leurs biens, de la restauration de l'autorité étatique et de la préservation de l'ordre public républicain.

1.1. L'ambivalente relation entre éducation et laïcité

De toute évidence, il n'existe pas de société qui n'éduque pas ses enfants ; mais toutes les sociétés n'éduquent pas de la même manière. De même, dans une même société, les familles ne donnent pas la même éducation à leurs enfants. Il est à constater aussi que l'éducation n'est pas un droit pour tous dans tous les États, et que toutes les sociétés humaines ne sont pas laïques. Celles qui revendiquent la laïcité sont les sociétés dites démocratiques qui sont dirigées par un État républicain.

Par ailleurs, à l'intérieur de l'État dit laïc, peuvent se poser des problèmes de laïcité ou de rapport à la loi commune du fait de l'augmentation de la population rendue possible, soit par le déplacement, la mobilité, le mouvement des populations (immigration, exode), soit par le renforcement des différences religieuses. Ces problèmes peuvent, en majorité, s'expliquer aussi par le conflit de positionnement et d'opinion des minorités religieuses entre elles dans l'État qui, se voulant un espace de dialogue permanent et de communion des cultures et des croyances, ne tolère pas à ses dépens l'incohérence, l'intolérance et l'anarchie. On peut, à partir de là, se demander : quel intérêt y a-t-il pour un État d'être laïc et d'éduquer à la laïcité ? Quelle signification la laïcité revêt-elle pour la société cosmopolite et l'État démocratique ?

1.2. L'éducation : un enjeu social

L'éducation remplit sa fonction traditionnelle de reproduction et de perpétuation de la société à condition qu'elle permette aussi l'épanouissement et le développement de l'enfant ; elle a pour finalité la réalisation certaine de l'individu et son achèvement humain dans la société : elle « prolonge l'enfance biologique individuel », écrit J. Ki-Zerbo (1990, p. 15) ; et chez E. Kant (2000), elle favorise la lente transformation de l'animalité en humanité. L'éducation repose sur la transmission des connaissances et l'inculcation des valeurs fondatrices de la société démocratique, à savoir l'égalité, la liberté, la justice et la paix.

En période de crises diversifiées, de graves violences et de menaces multiformes, la citoyenneté mérite d'être reconsidérée, car elle ne tolère point un emprisonnement de l'individu dans un espace où les valeurs et les principes de base sont tellement contestés qu'ils semblent faire place au non-droit, au désordre ou au chaos total. Et pourtant, c'est à leur observation que contribue l'éducation en tant que discipline et humanisation des individus pour une coexistence harmonieuse. Traditionnellement, l'éducation a pour but de préparer les « jeunes pousses » à entrer dans le monde des adultes qu'ils ignorent encore, de les y intégrer ou de les socialiser. Tout part de l'éducation ; tout lui retourne ; tout en l'individu est une question d'éducation. L'éducation est donc propédeutique à la qualité de vie que l'individu souhaite vivre en sa qualité de futur acteur social, culturel et professionnel. C'est ce que dit J. Ulmann (1976, p. 9) en ces termes :

« L'éducation consiste en une action exercée par un être humain sur un autre être humain – le plus souvent par un adulte sur un enfant – pour permettre à "l'éduqué" d'acquérir certains traits culturels (savoirs, ou manières d'agir tant techniques que morales), que les usages, le sentiment ou la conviction raisonnée font considérer comme souhaitables. »

Il y ressort que l'éducation est avant tout une entreprise humaine dont la vocation est de produire des êtres humains, de futurs citoyens sur la base des savoirs et des manières de vivre jugés souhaitables, et en vue d'un état individuel et social meilleur. Dit autrement, l'éducation vise la socialisation et l'intégration de l'individu dans la société qui se trouve encore aujourd'hui confrontée à la menace de la radicalisation comme porte ouverte de ses fils à l'intégrisme. Ce qui présuppose que l'individu accepte de vivre conformément aux règles ou aux lois qui régissent la vie collective, qu'il accepte et reconnaisse ses semblables aussi différents que difficiles qu'ils puissent paraître à ses yeux. L'éducation, en tant que travail du culturel sur le biologique, vise en ce sens la domination par l'éducation du penchant naturel de l'homme pour la liberté et la violence qui sont plus caractéristiques de l'animalité que de l'humanité recherchée dans le monde.

1.3. La laïcité : une question par essence politique ?

Que signifie aujourd'hui la laïcité par rapport à l'autorité étatique ? À l'origine, était dit « laïc » ce qui appartenait au peuple, à la vie civile, c'est-à-dire la « chose commune ». La question est de savoir si celle-ci était, ou est encore restée, « indépendante » à l'égard de toute juridiction chrétienne ou musulmane. On trouve une réponse à cette question dans l'histoire de la laïcité en France telle que contée par É. Poulat (1990).

C'est la « laïcité sacrée » qui a, d'abord, prévalu sous l'Ancien Régime qui a consacré la symbiose entre la religion et la politique dans une « France toute catholique ». Ce qui était, d'après G. Waterlot (2004), conforme aux fondements du Contrat social de Rousseau pour lequel les dogmes de la « religion civile » devraient se rapporter aussi bien à la morale qu'aux devoirs civiques devant être respectés par celui qui la professe. Il eût, ensuite, la « laïcité éclairée » inaugurée par la Révolution française marquée par l'esprit des Lumières, à savoir l'*Aufklärung* (« aie le courage de te servir de ton entendement »). On assistât donc à la désacralisation du pouvoir, à

la mort du « roi de droit divin ». Il n'était plus demandé à l'école laïque de former seulement des chrétiens, mais aussi des citoyens libres et fiers de l'être.

En outre, c'est avec J. Ferry, F. Buisson, É. Combes, A. Briand et J. Jaurès que commence à souffler en France l'air de la « laïcité radicale », c'est-à-dire anticléricale et non antireligieuse : elle avait reconnu la liberté de conscience et de culte, favorisé l'arrêt des cours pour permettre aux enfants qui le souhaitaient d'aller à la catéchèse le jeudi. Tel était exprimé l'esprit de l'article 10 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* du 26 août 1789 : « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi* ».

Depuis 1946 jusqu'aujourd'hui, la France est dans la « laïcité reconnue » comme un principe constitutionnel. Elle sera confirmée par l'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958 qui stipule : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.* »

La laïcité s'est, de façon successive, nourrie de l'esprit de libération ou d'émancipation de l'homme de l'obscurantisme, l'arbitraire, l'autoritarisme, l'irrationnel, la superstition et l'aliénation. Elle se fonde, d'une part, sur le principe de la liberté du citoyen à se faire valoir comme sujet, à s'exprimer en tant qu'être certain de ses certitudes et limites. Sans être une religion, la laïcité est le principe d'organisation du vivre-ensemble qui permet à chaque citoyen d'avoir une appartenance religieuse, ou de s'autoriser de ne pas croire en un Dieu, ou de ne pratiquer aucune religion.

On s'aperçoit que la laïcité n'interdit pas, mais elle autorise dans les limites de la loi qui encadre toutes formes de manifestation de la liberté individuelle, de sorte qu'elle ne nuise à personne et à l'État. Dans la République dite laïque, chacun est libre de s'engager politiquement, d'être membre d'une association de la société civile ou de militer dans un syndicat, de pratiquer sa foi si, toutefois, il respecte les règles publiques qui légitiment son choix. Ce qui revient à dire, en d'autres termes, que la laïcité ne renvoie pas à l'assimilation forcée, car ne vise pas l'effacement des spécificités (ethniques, linguistiques, culturelles, religieuses) pour une adhésion totale au mode de vie du groupe dominant. Elle ambitionne, en revanche, de réunir les meilleures conditions d'une coexistence paisible des différences en permettant à chacune d'elles de suivre sereinement son chemin, (République et canton de Genève, 2016, p. 6).

La neutralité religieuse de l'État, ou l'impartialité du pouvoir politique envers toutes les religions, est désormais exigée pour éviter de privilégier une communauté religieuse au détriment des autres. Ce second principe, qui est censé garantir l'égalité des individus et la diversité des croyances dans la République indique, selon J.-L. Bianco (2016, p. 20), qu'aucun citoyen « *ne doit manifester ou même laisser supposer ses convictions, religieuses comme politiques ou syndicales* ». À ce titre, le port de signes ostensibles ainsi que la tenue de propos qui manifestent l'appartenance religieuse de l'enseignant, de l'élève ou de l'étudiant sont, par exemple, soumis à la juridiction qui vise à garantir l'égalité de tous devant la loi commune ou la puissance publique, l'autonomie individuelle et la liberté de conscience et de

culte, de même que la paix civile et religieuse. Toutes choses qui sont en vue de la cohésion sociale et de l'unité nationale, et qui sont gages d'un développement harmonieux. Ce qui signifie que, chez R. Debré (2016, p. 240), « *le cadre laïque se donne les moyens de faire cohabiter sur un même territoire des individus qui ne partagent pas les mêmes convictions, au lieu de les juxtaposer en une mosaïque de communautés fermées sur elles-mêmes et mutuellement exclusives* ».

La laïcité suppose donc un cadre où se rencontrent les sagesses, les religions et les irréligions ; un territoire qui a un ancrage, des frontières, une souveraineté ou une puissance publique. Elle suppose aussi une mosaïque de haines mutuelles à savoir conjurer par l'intelligence de la volonté commune que représente l'autorité publique. D'où, poursuit C. Fourest (2016, p. 16), la laïcité est « *guidée par le désir de l'unité du peuple, [...], elle articule volonté de protéger la liberté de conscience, désir de s'émanciper et passion pour l'égalité* », y compris la liberté de religion et le respect de l'égalité morale des citoyens. N'étant absolument pas antireligieuse, la laïcité se veut être à la fois un principe de gouvernement et le ciment de la coexistence humaine. Elle désigne la condamnation d'individus à vivre ensemble autour d'un même idéal politique ou national, de poursuivre un intérêt commun et de réaliser ainsi le contrat social. Nous nous confrontons cependant à la question du comment réussir le vivre-laïc tout en étant aussi différents que nombreux.

II. De la laïcité à l'éthique : sur quoi fonder le vivre laïc ?

Dans la majorité des nations noires d'Afrique, on entend souvent dire : « Il n'y a pas de problème de laïcité chez nous », « Nous avons assez de problèmes de maladie, de chômage et de violence, n'en rajoutez pas surtout ». Justement, c'est le fait de l'opinion qui dit qu'il n'y a pas de problème de laïcité en Afrique noire qui pose problème au philosophe. N'est-ce pas la peur qui fait fermer les yeux sur une certaine face cruelle de la réalité ? Ou, est-ce un refus d'affronter la réalité de peur qu'elle fasse voyager dans un inconnu ?

Pour vivre la laïcité, il faut l'avoir acceptée, apprise et connue, répondra-t-on. De même, le vivre-laïque serait un art qui se perfectionne au fur et à mesure que le citoyen, en tant qu'altérité, se confronte à des difficultés qui engagent sa responsabilité, et qui éveillent à la fois son sens civique et moral. Il semble incontestable que c'est la concentration des problèmes de l'existence (individuelle, collective) qui ne cesse de reposer la question éthique à l'intérieur des sociétés, démocraties, familles, universités et écoles traduisant en sorte leur fragilité intrinsèque tel que l'affirme P. Canivez (1998, p. 305) :

« On se pose donc la question éthique quand dans le cours normal de l'existence, les orientations traditionnelles de la vie ne vont plus de soi. Ce qui suppose l'expérience du doute, quand ces orientations sont contradictoires et suspectes. La religion, la justice traditionnelle, l'ordre moral, qui imposaient une limite aux égoïsmes particuliers, sont ainsi remis en cause. »

Les exemples ne manquent pas pour le confirmer : l'exploitation de l'homme par l'homme, les guerres tribales, les conflits inter-États et interreligieux, les injustices,

les inégalités et les discriminations raciales ou ethniques culminent chacune dans l'immoralité et la violence. Ces différents manquements à l'éthique suscitent souvent des revendications citoyennes, syndicales, identitaires et communautaires violentes qui tendent à imposer l'idée que l'État a mal à sa gouvernance.

Des égoïsmes se développent, des styles de vie particuliers sont adoptés, des choix de valeurs contradictoires sont faits par des citoyens différents, parce que chacun a la volonté de s'en sortir, de faire son propre bonheur, sans se dérober à la question de la limite de sa liberté que constituent pour eux les instruments moraux et juridiques construits pour régler la vie civile. Il s'agit d'inscrire toutes les manières d'être singulières dans un même système de valeurs qui gouvernent les grandes sphères sociale et étatique de la vie au dessein de permettre leur bonne organisation, fonctionnement et développement dans l'intérêt de tous, c'est-à-dire du producteur ou de l'acheteur, du vendeur comme du consommateur, du croyant et du non-croyant. La réflexion sur l'éthique (sociale, politique) prend ici tout son sens.

Comme nous le lisons chez P. Canivez (1998, p. 310) la question éthique est celle de « *l'altérité, des rapports à autrui et du dialogue. [...] l'éthique cherche comment le rapport individu à individu peut éviter à réduire l'un à l'autre, le différent à l'identique, ou de les réduire tous deux à la neutralité ou l'anonymat d'un discours* ». L'éthique est par essence une philosophie pratique ; elle est une philosophie de la bonne intention et non simplement de la bonne action. Il épouse alors le point de vue kantien (1997, p. 167) selon lequel l'éthique « *traite de la bonté intrinsèque des actions* » à travers l'intention qui est le principe de l'action et qui la relie à son motif. Mais, elle se réfère aussi à la contrainte dans la perspective juridique où l'individu agit sous peine d'une sanction, d'un châtement, d'une punition, en l'amenant à renoncer à tout mauvais acte de peur d'enfreindre à l'éthique.

Dans le second cas, l'action est dite bonne et son agent est dit bon citoyen ; alors que dans le premier cas, il agit moralement en tant qu'être honnête, digne, parce qu'il renonce de poser des actions détestables. Par voie de conséquence, et au regard de ce qu'en dit E. Kant (1997, p. 168-169), le croyant doit se conduire de « *manière éthique car il sait que Dieu est un être saint qui exige de chacun de bonnes intentions. [...] de tout entreprendre par amour de Dieu. Or aimer Dieu consiste à accomplir de bon gré ses commandements, selon une bonne intention* ».

L'éthique est aussi appelée « *doctrine de la vertu* », au sens où il ne s'agit pas seulement d'observer les droits humains, mais de s'intéresser à la fois au motif, à l'intention dont découle ce respect, cet acte qui a valeur juridique. La vertu repose ainsi sur l'intention. Mais E. Kant (1997, p. 172) nous met en garde en disant que « *les motifs de la moralité doivent être appropriés à celle-ci ; ils doivent s'unir à la moralité de façon à s'accorder avec elle et à être conformes à sa dignité. Ce n'est pas l'action produite qui importe, mais la source d'où dérive cette action* ». Le motif cesse d'être moral en visant à tirer bon parti de la vie, l'avantage ou le plaisir - excitations ou impulsions sensibles - que E. Kant nomme les « faux fondements » ou les « flatteries » des motifs moraux, car plutôt que de les renforcer ils les affaiblissent. E. Kant distingue l'éthique coquette (qui mélange plaisirs de la vie et moralité) et

l'éthique morose ou misanthropie (fierté de l'homme, rigueur et précision morale).

E. Kant (1997, p. 174) leur oppose et leur préfère « *le concept de moral pur [qui] constitue de lui-même un puissant moyen pour recommander la moralité à chacun, ce qu'il ne faut pas perdre de vue pour l'éducation des enfants ; par lui les hommes sont rendus aptes au jugement et au goût purs en matière morale* ». L'éducation morale consiste à apprendre aux enfants que « *Dieu est le modèle de la perfection morale, qu'il se maintient en cette perfection, et, parce qu'il est bon et juste, qu'il nous réserve un sort qui est conforme aux mérites de notre conduite* », ajoute E. Kant (1997, p. 186). L'éthique se base sur la volonté de vouloir de sorte qu'il y a plus de bonheur, de joie et de pudeur morale de vouloir être soi en même temps qu'on respecte son prochain, qu'on l'aime comme on s'aime, parce que nous partageons le fait d'être des êtres humains. Nous ne devons pas fustiger l'autre, l'indigner, le honnir ou le violenter ; ce qui signifierait le réduire en un objet, le « chosifier » (Sartre).

Cette idée de la valorisation et de la reconnaissance humaine d'autrui est reprise par P. Canivez (1998, p. 308) qui dit que « *je dois vouloir ce qui, érigé en maxime universelle de conduite, n'introduit pas la violence dans la communauté, mais en préserve la cohérence* », tout comme nous devons aider autrui à mener une vie éthique. L'éthique enseigne à l'individu à la fois à dire non à soi-même, à renoncer à certaines responsabilités ou actes dont les conséquences seraient aussi inhumaines que déplorables, alors même qu'il se sentirait à l'aise pour agir. Il devient apparent que le besoin éthique pour l'existence individuelle embarrasse, met en conflit avec soi-même, son *alter ego* et même sa collectivité qui oblige à se conformer à ses bonnes mœurs.

La laïcité crée, de ce point de vue, le lieu du commun avec l'éthique – ou la morale – la première passant pour la science de la seconde, son application à la vie individuelle. Oui, la laïcité est le lieu public du choc des identités et d'éthiques individuelles qui, par un consensus ou un compromis arbitré par l'État, se contraignent de préserver du commun. La communion de la laïcité et de l'éthique par l'intermédiaire de l'individu signe le dépassement de l'individuation ; elle est le moment de la trans-individuation entendue comme une reconquête du soi à travers son don à la collectivité solidaire.

La vie dans cet espace des communautés et particularités laïques recommande que ce qui ne la détruit pas soit connu et promu pour le bonheur des mêmes spécificités et altérités. C'est conscient du fait que « *la question éthique conduit à la question politique* » (P. Canivez (1998, p. 311) que, pour avoir démontré que les États occidentaux et africains modernes souffrent du terrorisme dont les auteurs viennent parfois de l'intérieur, que nous avons choisi de conceptualiser une éducation à la laïcité par le détour de l'exigence éthique et morale. L'horizon de la pensée est d'arriver à réduire, limiter, voire éliminer toutes les formes d'incompréhensions entre les hommes et qui aboutissent, bon gré mal gré, à des conflits parce qu'elles se sont nourries de la réalité des frustrations, discriminations, inégalités et injustices. Il s'agit, par l'éducation à la vie laïque, d'éviter la radicalisation des jeunes qui leur fournit les arguments pour justifier leur désespoir devant l'avenir.

III. Pour une pratique de la morale laïque

Comment est-il possible pour des élèves ou des étudiants de promouvoir et de vivre la laïcité ? Deux réponses préalables à cette question du sens et de l'intérêt de l'éducation pour la laïcité s'imposent à l'esprit. D'une part, pour les spécialistes de la question, nous avons à faire à une question superflue, un non-sens, d'autant plus que l'homme est par essence un être laïc. Si l'on entend par « laïc » l'être chez qui l'acceptation de la différence est avérée par ses préférences, intérêts et appartenances culturelles, idéologiques, politiques et philosophiques. Il l'a donc admis, naturellement, dans ses principes et obligations morales et juridiques comme étant une chance, et non comme une entrave à la réalisation de sa vie personnelle. D'autre part, le poids de l'existence qui croupit dans les inégalités, injustices et discriminations entre les races, les groupes sociaux et religieux, devient un alibi du rejet de l'autre comme un mal propre, un sous-homme ou un bon à rien. Ainsi, se trouve posée la lancinante question de la reconnaissance d'autrui comme un être à part entière, un être de droits, une liberté inaliénable ou une dignité.

Toute atteinte à l'humanité d'un tiers, pouvant entraîner un repli sur soi identitaire, demande une prise en charge rapide et effective pour le rétablir dans ses droits et pour prévenir d'éventuels torts. Or, l'humanité se définit en termes de morale ou de moralité, de valeurs ou de bonnes conduites (individuelles, collectives), de maximes ou de règles de vie communes. Toute chose qui sous-entend que l'éducation prépare l'enfant, l'individu, à entrer dans le règne des fins par le respect scrupuleux des devoirs envers soi et de ceux envers autrui. Ce qui, il semble, lui donne une convenance citoyenne dans la connaissance des droits humains et la vie conforme aux principes de la laïcité.

La laïcité repose sur l'éthique et la moralité qu'il faut nécessairement inculquer aux plus jeunes. L'éducation est un moyen privilégié de promotion de la laïcité à l'école comme à l'université ; elle en est une condition. L'éducation à la laïcité intègre l'éducation civique et morale pour se voir toutes comprises dans l'éducation à la paix. La laïcité, le civisme, la morale et l'éthique représentent les composantes essentielles de l'esprit pacifique que veut promouvoir l'école républicaine : le citoyen laïc doit être juridiquement bon et moralement bien intentionné. C'est ce que dit É. Weil (1961, p. 18-19) en ces termes :

« Partout, on éduque les enfants, élimine ceux qu'on regarde comme essentiellement, c'est-à-dire irrémédiablement, inéducables, honore ceux qui vivent selon la morale [...]. L'individu doit être amené au bien, il doit être éduqué – et donc pouvoir l'être – pour vouloir le bien et pour fuir le mal ; abstraction faite de cette éducation, il n'est ni bon ni mauvais, il est, comme on dit, amoral, non immoral, parce que cette abstraction fait de lui un animal. »

E. Weil croit en l'homme et en l'éducation, c'est-à-dire à ses vertus, à ses valeurs. En inscrivant ainsi l'éducation dans la perspective philosophico-morale, il lui donne du même coup une dimension universelle consistant à dresser l'animal en l'homme, se servir de ses passions pour l'éduquer et éveiller son sens moral. L'homme apparaît

alors comme un être double, en qui cohabite à la fois le sensé et l'insensé, l'illicite et le licite, un être agité par les forces de bien et celles du mal. Il se trouve remis en cause par l'exigence du devoir moral qui le sépare tant du monde de la morale concrète que de lui-même : l'homme est, selon É. Weil (1961, p. 23), un « être redoutable parce qu'il est capable d'agir contre l'ordre du monde que maintient l'ordre moral – ou qu'il doit maintenir ».

É. Weil se convainc que le monde « renferme », contient ou est fait à la fois de bien et de mal, de même que l'homme n'est pas « indissolublement » uni à l'un ou à l'autre : l'homme erre, mais, il n'est pas toujours dans l'errance ; il connaît le bien, il n'ignore pas qu'il doit le faire, mais il peut choisir de faire le mal (E. Kant). Le maintien de l'ordre moral du monde n'est possible qu'au moyen de l'éducation à l'universalité de l'individu violent qu'envisage, propose et tâche de pratiquer le moraliste. Mais, précise É. Weil, il ne s'agit pas de la violence physique venant de la nature extérieure (maladie, famine, mort), ni de la violence que l'homme subit dans ses rapports à ses semblables (privations, souffrance, mort violente). Il s'agit plutôt pour l'éducation de libérer l'homme de la violence qu'il subit de lui-même en tant qu'être empirique, de passions.

L'éducation à la raison s'impose naturellement à l'individu, qui est pourtant en conflit permanent avec soi et aussi avec l'universel ; c'est par elle seule qu'il accède à la moralité : agir convenablement, ne pas faire ce qu'on veut faire, ne pas se révolter contre les mœurs. L'éducation vise à donner à l'individu la possibilité de mener une réflexion morale sur ses propres actions et décisions en étant sous la seule tutelle de l'autorité de la raison. Selon É. Weil (1971, p. 47), l'éducateur veut former un individu qui respecte l'intérêt universel et concret ainsi que celui de sa communauté, un individu qui veut jouer son rôle social. La vocation de l'éducateur est d'être un « pharisien », celui qui juge les conduites ou les comportements de l'homme, celui qui veut développer en lui la faculté de comprendre sa place dans la communauté de l'universel. Il n'est pas question simplement de lui imposer l'observation des règles, normes et valeurs de la communauté ; ce qui s'apparente plus à un dressage qu'à une éducation à la liberté raisonnable de l'individu.

En faisant de la laïcité une préoccupation éducative, on en vient au point où l'esprit, le principe et la norme de la laïcité ne s'imposent pas d'un point de vue innocent et inconscient : ils doivent être discutés, conclus et diffusés pour être bien appris et ainsi faire l'objet d'une validation consensuelle. Ce qui l'emporte, c'est l'intérêt de la communauté universelle qui veut être respectée par des hommes à qui la morale le permet. Le philosophe-éducateur à la laïcité, pour emprunter le mot à É. Weil (1971, p. 56), n'a de pensée que celle de la communauté dont il est la conscience agissante ; il est la conscience d'une communauté qui est informée par la raison ; dit autrement, il est la conscience de soi d'une conscience qui existe pourtant sans se connaître comme existant.

Dans un État, un ordre social laïc, ou une communauté d'existants qui ont adopté la laïcité comme principe séculaire de vie, le rôle du philosophe-éducateur est celui de diffuser la clarté de cette lumière dont les rayons guident la marche de chaque

citoyen. Sa tâche principale est d'éduquer les individus pour qu'ils se soumettent d'eux-mêmes à l'universalité du principe de la laïcité qui doit régir durablement l'existence collective. Les remises en cause, les révoltes ou les « incitoyennetés » qui contestent l'ordre laïc renvoient à une lutte commune contre ceux que l'on considère désormais comme formant aujourd'hui l'ennemi commun. Car, il est hors de question que l'on fasse partir de la communauté politique sans se faire l'obligation morale de maintenir le caractère sacré de ce qui fait sa cohésion ou son unité à savoir la loi, la dignité, la liberté et l'égalité.

Ensemble, avec les personnes issues de l'exode, de l'exil et de l'immigration, doit être débattue la problématique de la laïcité afin qu'ils en prennent connaissance, qu'ils s'assimilent ou pas, mais acceptent de respecter sans entraver la marche vertueuse de la vie collective vers un meilleur état de la société. C'est aussi avec les nouveaux venus d'ailleurs, qui sont issus d'autres nationalités, aux « étrangers », quelles que soient leurs croyances, identités et différences, qu'il faut ensuite partager – en tant que conditionnalité – les valeurs pérennes de la société d'accueil.

Peut-on pratiquer concrètement l'éducation à la laïcité ? Comment cette idée est-elle réalisable en classe ? Ce n'est pas une coutume méthodologique pour le philosophe de fournir à l'homme d'action les moyens de réaliser ses projets. Tout se passe comme si l'individu-philosophe ne s'intéresse qu'au « pourquoi » de la chose, et non explicitement au « comment », à sa mise en forme pratique. Et pourtant, c'est à la matérialisation de cette œuvre de l'esprit, qui semblerait perdue d'avance, que nous nous essayons maintenant. Il ne souffre d'aucun doute que, écrit J.-L. Bianco (2006, p. 7), « *la laïcité n'est pas donnée comme l'air que l'on respire. Elle se construit et elle se vit. [...] Il faut constamment poursuivre l'œuvre laïque. Il faut sans cesse expliquer la laïcité, l'enseigner, la défendre et la promouvoir* ».

Ce travail de conscientisation ne peut se faire véritablement qu'après des plus jeunes dans l'esprit desquels il convient d'élever la défense des valeurs morales et citoyennes en vue d'un mieux-être collectif. Alors, de quelle manière le faut-il faire ? La manière la plus appropriée, sans être une simple question d'outils ou de techniques, concerne la qualité de l'approche des individus. Celle-ci sera mise en œuvre par l'autorité éducative, enseignante, et consistera à faire vivre la laïcité à travers des actes et des comportements de personnes qui attestent aimer leur semblable sans faire de ses appartenances une difficulté.

Au-delà de l'expression de sa nécessité, se pose la question du « comment » comme moment d'achèvement du besoin. Ce qui signifie que, selon J.-L. Bianco (2006, p. 24), la laïcité est un principe commun qui a besoin d'une pédagogie pour la rendre toujours plus vivante, c'est-à-dire qu'il faut la faire porter par un enseignant plutôt que de l'imposer en la réduisant à une somme d'obligations (morales et juridiques) et de punitions serviles dont on comprendrait peut-être mal la raison, le sens et l'intérêt. La laïcité doit alors être vécue et non simplement proclamée dans des discours à caractère politique qui risquent de sombrer dans une révolte des citoyens et dans la radicalisation des positions sur la question. C'est aussi l'idée développée par F. Dubet (2016, p. 111-112) lorsqu'il dit :

« Les valeurs laïques sont des impératifs catégoriques devant être enseignés comme des matières scolaires, afin d'éclairer les esprits enfantins et juvéniles. Dans ce cadre, les valeurs de la démocratie, de l'égalité et de la fraternité sont inscrites au programme, enseignées dans les cours et affichées sur les murs des écoles. Les parents sont invités à les connaître et à les approuver. »

De cet extrait, il apparaît qu'il est possible de vivre et de donner vie à la laïcité en l'enseignant, pour l'avoir élaboré, construit et enfermé surtout dans des concepts philosophiques ; la philosophie étant, nous a enseigné G. Deleuze (2005), « *l'art d'inventer, de fabriquer et d'utiliser des concepts [...] qui ne nous attendent pas tout faits comme des corps célestes* ». La laïcité doit occuper une place significative dans tous les ordres d'enseignement d'un pays. On pourrait s'attendre à ce qu'elle ait, pense M. Estivalèzes (2005, p. 189), « un caractère obligatoire », allant jusqu'à faire « l'objet d'un enseignement à part entière », ou bien être traitée dans des réflexions sur l'ensemble du système éducatif, notamment en ce qui est de « l'éducation à la citoyenneté ». D'où, une certaine difficulté de la mise en œuvre concrète d'une telle théorie qui montre à l'observateur vigilant quelques-unes de ses limites visibles.

Puisque ces failles, insuffisances et erreurs indexent un manque de culture scientifique, nous pouvons tenter cette aventure pratique en trois phases principales en ce qui concerne, spécifiquement, les étudiants. Ce choix se justifie sans être exclusif tant il est vrai que l'éducation à la laïcité peut et doit concerner tous les niveaux du système éducatif. En ce moment de l'analyse où l'accent est mis sur les étudiants, il est question de reconnaître qu'ils ont déjà, ou commencent à avoir, un niveau supérieur de connaissance ou de compréhension des questions sensibles qui hantent la vie publique. Ils peuvent alors mieux servir de relais ou d'intermédiaires entre les plus jeunes et tous ceux qui ignoreraient ou ne maîtriseraient pas assez ces questions. Ils pourront aussi mieux les enseigner au primaire, au lycée ou dans tout autre cadre où ils sont utiles à la nation.

Il revient, dans un premier temps, à l'enseignant titulaire de sa matière, de préférence un philosophe de l'éducation ou de morale et politique, de choisir et de soumettre à ses étudiants un sujet qui pose le problème de la coexistence humaine qui les ramènera en quelque sorte à la question de la laïcité. Exemple : *Que vous suggère l'interdiction du voile, du signe ostensible à l'université ?*

Cette réflexion individuelle devra être portée au propre et remise à l'enseignant afin qu'il prenne connaissance des avis ou opinion de chaque étudiant sur la question. Ensuite, l'enseignant proposera à ses étudiants la constitution de groupes de travail. Cela permettra à chacun de partager sa conception avec les autres. On s'attendra à ce que les discussions soient houleuses, parce qu'on aura fait de telle manière que les étudiants n'aient pas la même appartenance religieuse, alors qu'ils sont déjà de familles différentes et d'horizons divers.

Le but est que les étudiants arrivent, malgré leurs différences et divergences, à mettre en commun quelques idées qu'ils exposeront devant leurs camarades. Il reviendra, enfin, à l'enseignant de faire provoquer une discussion en salle afin qu'en-

semble ils retiennent des idées qui seront consignées comme résultant d'un accord unanime, d'un consensus, et qui doit être vécu en classe, « cette société en miniature ».

Le débat gagnera certainement en intérêt dans la grande société en cela que l'université n'en est pas coupée, et ce qui se dit à l'université trouve un écho dans la société, et inversement. De même, la société ouverte veut que l'université lui propose des remèdes à ses maux ; il y va ainsi de son utilité sociale quoiqu'elle n'en soit pas réduite. C'est le signe que « *dans l'université, d'une part, l'humanité peut découvrir et réfléchir sa nature, et, de l'autre, la société peut connaître ses désirs, ses peurs et ses espoirs, pour ainsi guérir ses maux actuels et faire en sorte que la guérison soit définitive* », concluons-nous avec R. S. Barrera (2010, p. 339).

Conclusion

En somme, il convient de souligner que la réflexion sur le lien entre l'éducation et la laïcité est une entreprise significative, notamment pour une existence humaine moderne qui est plus que jamais gagnée par des contradictions. Celles-ci sont si multiples, diverses que violentes qu'elles invitent chaque individu-citoyen à adopter de bonnes attitudes et à avoir des comportements des plus irréprochables possibles, ou d'avoir des conduites raisonnables, morales et éthiques envers l'autre. Cela peut se comprendre dans un triple rapport.

D'une part, l'éducation qui est l'action exercée par les générations adultes sur les plus jeunes induit une responsabilité collective toujours grandissante devant l'avenir. D'autre part, puisque l'éducation est propédeutique à une existence future meilleure, elle enjoint donc l'individu d'accomplir sa vie dans le respect des principes ou règles de l'État de droit qui se sait garant de la sécurité de tous les citoyens et de leurs biens. Toutes choses qui indiquent, légalement, que l'autorité démocratique ne saurait autoriser certaines formes de manifestation de libertés, aussi bien d'enfants que d'adultes, qui tendraient à remettre en cause, maintenant ou dans le futur, l'unité nationale ou la cohésion sociale.

Par conséquent, enfin, le sens politique de la responsabilité éducative se saisit à travers le fait devenu inquiétant de l'expression polémique des croyances dans la sphère publique où la sacralité de la loi se voit contestée de plus en plus, où le caractère laïc de l'État a du mal à se faire accepter de tous, considérant que les exigences dogmatiques ou idéologiques des appartenances religieuses ne sont pas négociables même dans l'État.

Sous ces trois angles, la relation entre l'éducation et la laïcité dans l'État démocratique signifie l'engagement national pour une pratique saine de la liberté entendue comme croyance et civisme en vue de la coexistence pacifique de tous. Ce qui revient à dire que c'est au seul nom du respect de la dignité, de l'humanité de l'autre et de l'intérêt général qu'est comprise la nécessité et l'effectivité d'une éducation à la laïcité ; elle est une réponse aux confusions identitaires et sectaires qui rendent difficile la vie collective.

Parce que la laïcité comme l'humanité doivent être vécues et célébrées comme telles, il importe alors d'apprendre à être laïc et à le faire parvenir à l'éclosion dans la famille, à l'école comme à l'université. Elles sont les lieux privilégiés de formation du citoyen humain pour la vie civile dans l'État qui, selon P. Canivez (1998, p. 27), n'est autre chose que la « communauté historique » fondée sur des « *institutions solidaires qui lui permettent d'agir, c'est-à-dire de prendre conscience des problèmes qui se posent à elle, d'élaborer et de mettre en œuvre les décisions propres à résoudre ces problèmes* ».

Le système éducatif est alors appelé à contribuer à la résolution des problèmes sociaux, politiques et de religion qui se posent parfois en son propre sein ou qu'il reçoit de la société qui est perçue, à travers les siècles, comme un « laboratoire de violences ».

Bibliographie

- BIANCO J. L., 2016**, *La France est-elle laïque ?* Paris, Les Éditions de l'atelier/Ouvrières.
- CANIVEZ P., 1998**, « La question éthique », in *Le sens et l'action*, Lille 3, p. 303-311.
- CANIVEZ P., 1998**, Éric Weil, Paris, Ellipses, éd. Marketing s. a.
- DEBRÉ R., 2016**, *Allons aux faits. Croyances historiques, réalités religieuses*, Paris, Gallimard.
- DELEUZE G. & al., 2005**, *Qu'est-ce que la philosophie ?* Paris, Minuit.
- DUBET F., 2016**, *Ce qui nous unit. Discriminations, égalité et reconnaissance*, Paris, Seuil & République des idées.
- ESTIVALÈZES M., 2005**, *Les religions dans l'enseignement laïc*, Paris, PUF.
- FOUREST C., 2016**, *Génie de la laïcité. La laïcité n'est pas un glaive, mais un bouclier*, Paris, Grasset.
- HABERMAS J., 1987**, *Théorie de l'agir communicationnel*, t. I, trad. FERRY Jean-Marc, Paris, Fayard.
- KANT E., 1997**, *Leçons d'éthique*, Paris, Librairie Générale Française.
- KANT E., 2000**, *Réflexions sur l'éducation*, trad. A. Philonenko, Paris, Vrin.
- KI-ZERBO J., 1990**, *Éduquer où périr*, Paris, L'Harmattan.
- POULAT E., 1990**, *Nouveaux enjeux de la laïcité*, Paris, Centurion.
- RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE (DIPCS), 2016**, *La laïcité à l'école*, Genève, DIP Genève.
- SALDIAS BARRERA R., 2010**, « *L'éducation chez Éric Weil. De la violence naturelle à la raison et à la liberté* », Thèse de Doctorat, Paris.
- SAVADOGO M., 2002**, *La parole et la cité*, Paris, L'Harmattan.
- ULMANN J., 1976**, *La pensée éducative contemporaine*, Paris, PUF.
- WATERLOT G., 2004**, *Rousseau, religion et politique*, Paris, PUF.
- WEIL É., 1961**, *Philosophie morale*, Paris, Vrin.
- WEIL É., 1971**, *Philosophie politique*, Paris, Vrin.